# Commune de FAYS



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Présents: MM.Bastien Y, Bilot M, Lalevée L, Regourdal JP, Robert M, Rost C, Vanier A Absents excusés: MM. Favier L, Frayssine JC, Harthong I, Perrin MP

# 1 - Modification des statuts de la CCB2V

Il s'agit d'harmoniser les statuts des 3 anciennes Com Com regroupées dans la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V) et créer un statut unique afin que celle-ci puisse réaliser les travaux de rénovation de la piscine de Bruyères. Accepté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - Retrait des 5 communes du SIVOSS

Le transfert de compétence à la Communauté de Communes nécessite que les périmètres des territoires du SIVOSS et de la CCB2V soient identiques, d'où la nécessité d'accepter le départ des 5 communes (n'appartenant pas à la CCB2V) du SIVOSS (Biffontaine, La Chapelle devant Bruyères, Les Poulières, Granges-Autmonzey et Ste Hélène). Accepté à l'unanimité des membres présents.

#### 3 - Transfert de la compétence PLUI

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents se prononce pour le transfert de compétences PLUI à la CCB2V.

# 4 - Opérations d'urbanisme

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, les services de la DDT n'assurant plus l'instruction des autorisations d'urbanisme ; 2 possibilités de choix d'opérateur : l'ATD 88 et la cellule d'urbanisme de la Communauté d'agglomération de St Dié, le Conseil Municipal avec 5 voix pour, 2 Contre, choisit l'ATD 88 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.

#### 5 - Maintien de l'instruction des cartes d'identité

Le Conseil Municipal demande avec 5 voix pour et 2 abstentions, le maintien de l'instruction des cartes nationales d'identité dans les petites communes qui ne sont pas équipées de bornes biométriques

# 6 - Prix de l'eau

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, maintien les tarifs de l'eau jusqu'à nouvel ordre ; inchangés depuis plusieurs années soit : 1,06 € /m3 et 80,00 € location du compteur

Fays le 02 février 2017

Le Maire

Yves BASTIEN

